



INFO CSE

22 Octobre 2019



Projet de réorganisation PSR

Lors de la réunion du CSE du 22 octobre 2019, les élus ont souhaité commencer par demander à la Direction sa réponse aux projets alternatifs proposés par l'intersyndicale.

La Direction rejette les amendements à son projet en prétextant que plusieurs des données d'entrée à l'analyse effectuée par l'intersyndicale lui semblent erronées.

Suite à la demande des élus de mandater le secrétaire de CSE pour faire analyser par un avocat les éléments relatifs à un éventuel délit d'entrave, les élus FO ont fait la déclaration suivante :

FO n'est pas signataire de l'accord de méthode qui organise et contraint le processus d'information-consultation du projet de réorganisation du secteur PSR et entérine son déploiement le 15 Novembre prochain.

Depuis plusieurs semaines, nous avons constaté la dégradation de la santé psychologique des salariés du secteur et nous avons demandé à la Direction la mise en place d'un dispositif d'écoute et d'accompagnement collectif dont le but est de mettre en place les moyens de préventions nécessaires dans le cadre de l'obligation de résultats qu'a l'employeur en termes de santé physique et mentale de ses salariés.

La Direction a accepté cette procédure qui est aujourd'hui en cours.

Conscient qu'un des éléments de développement des risques psycho-sociaux dans le secteur est lié au déploiement de ce projet, les élus FO réitèrent leur demande de suspension du projet, à minima le temps d'évaluer et de mettre en place les moyens de prévention suffisants.

Avant de passer au vote sur le mandatement du secrétaire, les élus FO souhaitent avoir une réponse de la Direction sur cette demande.

Dans le cas où la Direction refuserait notre proposition nous serions dans l'obligation de nous associer au mandatement du secrétaire du CSE pour étudier l'éventualité d'un délit d'entrave au CSE.

Devant un nouveau refus de la Direction, les élus du CSE ont voté à l'unanimité le mandatement du secrétaire.

Les élus de l'intersyndicale ont alors décidé de quitter la réunion de CSE. Bien que la Direction ait souhaité poursuivre la réunion, nous avons interrompue celle-ci pour permettre d'aborder l'ensemble des sujets avec tous les élus.

Nous avons été surpris d'apprendre que l'intersyndicale avait déposé, **une nouvelle fois seule**, un préavis de grève en nous écartant de fait.

Chacun devra assumer ses responsabilités.

Effectivement, signer un accord méthode qui entérine la consultation sur le projet de la Direction le 15 Novembre, et donc son déploiement, pour finalement agiter le chiffon rouge

Nous vous laissons juge !

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Local FO Bâtiment Social 26861 – Site Internet FO : www.fo-areva-lahague.org